



Regroupement familial

Par **Saloum**, le **07/05/2021** à **19:42**

Bonjour

j'ai effectué une demande de regroupement familial depuis 2019 pour mes deux filles qui vivent au Sénégal . Je reçois un courrier de de demandes de pièces complémentaires tous les 6 mois (toujours les mêmes documents que j'ai déjà fournis) lors de la demande ma première fille était mineur et aujourd'hui majeur. Je reçois un nouveau courrier suite à une relance de mon dossier par mail me demandant les mêmes pies déjà fournies et me disant que la demande pur ma première fille ne peut aboutir car elle est majeure hors que l'offi m'avait bien confirmé que c'est là au moment du dépôt de la demande qui compte . J'ai l'impression que mon dossier n'a jamais été traitée et qu'ont me renvoie dès courrier type de demande de documents

Comment puis je bénéficier d'un traitement d'urgence ? Et pour ma fille majeure est ce que son âge mineure sera pris en considération au moment de la demande initiale

Je suis un papa désespéré qui demande juste à réunir sa famille et offrir un avenir meilleur à ses filles

cordialement

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Par **youris**, le **07/05/2021** à **20:00**

bonjour,

ce n'est pas la faute de la France, si votre pays n'est pas en mesure de vous assurer un avenir meilleur.

si vous vivez en France, vous savez que l'immigration économique est un problème pour l'ensemble des pays européens et que des événements tragiques récents sensibilisent les français à ce problème.

le regroupement familial s'applique aux enfants mineurs.

voir ce lien : [regroupement familial](#)

il faut savoir que l'administration française procède à des vérifications des documents présentés par les demandeurs, car dans beaucoup des pays d'origine des migrants, l'état-civil est peu fiable, ce qui favorise la fraude.

voir ce lien sur ce sujet qui date de 2004 sachant que la situation a empiré depuis 15 ans : [Fraude en matière d'actes de l'état civil étrangers produits aux autorités françaises](#)

salutations

Par **Saloum**, le **07/05/2021** à **20:14**

Pour votre gouverne, lorsque j'ai déposé ma demande ma fille était mineure. Sans traitement du dossier depuis plus de deux ans il est tout à fait logique que celle ci ait prit de l'âge! Je me passerais de vos remarques sur l'immigration

Si vous n'avez pas de réponses concrètes à m'apporter abstenez-vous de répondre

Cordialement

Par **P.M.**, le **07/05/2021** à **20:56**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une structure d'aide aux étrangers qui pourrait vous aider dans vos démarches...